

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 13 octobre 2005, à 15 heures

*Président* : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Saha

**Sommaire**

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

*Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (suite)*

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (suite)*

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

*Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies (suite)*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-56570 (F)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite)**

*Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (suite) (A/60/120)*

**Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite)**

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/60/312 et A/60/418)*

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/60/342 et A/60/418)*

1. **M. Iosifov** (Fédération de Russie), rappelant que le Document final du Sommet mondial de 2005 insiste sur la nécessité d'établir des mécanismes efficaces et efficaces ayant trait à la responsabilité et à la responsabilisation du Secrétariat, dit que le système en vigueur ne saurait satisfaire les États Membres puisqu'il ne permet pas d'évaluer correctement la façon dont le Secrétariat s'acquitte de ses fonctions, ni de s'assurer qu'il le fait au moindre coût.

2. En règle générale, les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/60/312) sont judicieusement choisis et montrent que le Secrétariat s'est enfin décidé à

appliquer les résolutions et recommandations antérieures de l'Assemblée générale, y compris celles reprenant des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. On ne trouve cependant pas dans le rapport les propositions concrètes qui pourraient modifier radicalement les mécanismes de responsabilisation. Le remplacement du Groupe de suivi des responsabilités par le Conseil d'évaluation de la performance de la haute direction constitue un pas dans la bonne direction, à condition que le Conseil se révèle plus efficace que son prédécesseur.

3. Si la délégation russe est favorable aux initiatives du Secrétaire général visant à assurer un suivi efficace des rapports des organes de contrôle se traduisant par la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, du Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), elle émet de sérieuses réserves au sujet des responsabilités qu'il est prévu d'attribuer au Comité de contrôle, lesquelles consisteraient entre autres choses à donner des conseils et faire des suggestions sur les priorités, les plans de travail et la collaboration de ces organes, y compris les organes externes semble-t-il. La délégation russe partage les vues du Comité consultatif sur ce point, voudrait connaître celles du Comité des commissaires aux comptes et demande que l'on poursuive le débat.

4. Un sujet de préoccupation plus directement lié à la question de la responsabilité et de l'application de rendre compte est la question de l'évaluation du travail accompli par le personnel du Secrétariat. Le rapport met en avant les progrès dus aux modifications apportées au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, notamment à son informatisation (dont la date n'est pas indiquée), mais en réalité la situation n'a guère évolué. Les évaluations étant généralement aussi dithyrambiques que par le passé, le système ne peut toujours pas être considéré comme un véritable outil de gestion des ressources humaines. La délégation russe voudrait recevoir des informations sur la répartition des notes dans le système révisé, ainsi que des précisions sur la suite donnée aux observations relatives à la responsabilisation des fonctionnaires que le Comité consultatif a formulées dans son premier rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2006-2007.

5. Le Secrétariat devrait réfléchir soigneusement aux moyens d'améliorer le système de gestion axé sur les résultats, qui est le pendant indissociable du

système de responsabilisation. Il faudrait améliorer les méthodes utilisées pour définir les objectifs, les tâches et les réalisations escomptées, ce qui permettrait aux États Membres d'évaluer avec rigueur le travail accompli. La délégation russe participera activement à la poursuite du débat sur cette question et demandera tous les éclaircissements voulus. Elle espère que le Secrétariat tiendra compte de tous les points qu'elle a soulevés lorsqu'il prendra les décisions de gestion visées dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

6. **M. Zongo** (Burkina Faso) estime que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a apporté une contribution essentielle au développement économique et social et à l'intégration de l'Afrique, ainsi qu'à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Sachant l'aide que les bureaux sous-régionaux ont apportée à la Commission dans le domaine de l'analyse des politiques et de l'assistance technique, il note avec préoccupation les problèmes mentionnés par le BSCI dans son rapport sur l'inspection de la gestion de leurs programmes et de leurs pratiques administratives (A/60/120). Il faut remédier à toutes les carences susceptibles de compromettre les résultats antérieurs. Un moyen d'accroître l'efficacité de ces bureaux serait de définir plus clairement leur rôle, d'améliorer la coordination, la communication et la formation et de les doter de ressources suffisantes.

7. **M. Tal** (Jordanie) estime que les mesures de responsabilisation dont dépend le succès de la réforme de l'Organisation doivent être exhaustives, sans exclusive et viables. En matière de réorganisation, la crédibilité du processus est tout aussi importante que ses objectifs. C'est dans cette perspective que la délégation jordanienne a examiné les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/60/312).

8. La reconstitution du Groupe de suivi des responsabilités en tant que Conseil d'évaluation de la performance de la haute direction peut avoir des effets bénéfiques, tout comme la création du Comité de gestion et du Comité des politiques, mais la délégation jordanienne se demande comment ces nouvelles structures permettront d'évaluer effectivement et de manière impartiale la performance des hauts dirigeants. S'il est indispensable de bien définir les résultats attendus et les délais d'exécution des programmes pour renforcer les systèmes de budgétisation et de gestion

axée sur les résultats, il faut aussi prévoir les sanctions à prendre lorsque l'obligation de résultat ou les délais n'ont pas été respectés.

9. Dans une organisation intergouvernementale comme l'ONU, le contrôle n'est jamais trop rigoureux, comme l'ont prouvé les événements récents. La simplicité doit cependant rester la règle : la superposition de nouvelles structures de contrôle risque de produire une bureaucratie excessive incapable d'exercer la supervision efficace souhaitée par les États Membres. La délégation jordanienne partage donc les préoccupations exprimées dans le rapport du Comité consultatif (A/60/418) au sujet des propositions relatives au Comité de contrôle, plus particulièrement ses inquiétudes concernant l'indépendance et le nombre très restreint des membres du Comité et le fait qu'ils seraient chargés de donner des conseils et de faire des suggestions sur les priorités, la stratégie à long terme et le programme de travail des organes de contrôle.

10. **M. Berti Oliva** (Cuba), notant que la plupart des préoccupations de sa délégation ont déjà été exprimées par d'autres, se contentera de souligner que les mesures de responsabilisation proposées font l'impasse sur un point important : le Secrétariat doit rendre des comptes non seulement à ses instances internes, mais également aux États Membres. La présentation tardive des documents et les déclarations de hauts fonctionnaires sur le rôle de l'Assemblée générale illustrent bien les problèmes qui se posent à cet égard.

11. **M. Farooq** (Pakistan) dit que les responsabilités du Secrétariat touchent à la fois à son fonctionnement interne et à ses rapports avec l'Assemblée générale. Pour produire les résultats recherchés, la réforme de la gestion doit être structurée, cohérente et pragmatique, et doit s'accompagner de la définition des délais de mise en œuvre et de la désignation des responsables de la réalisation des objectifs. La transparence, l'un des principaux facteurs d'une plus grande responsabilisation, revêt une importance toute particulière dans la sélection du personnel et la passation des marchés, en tant que garantie dans les deux cas d'une représentation équitable des États Membres.

12. Les organes de contrôle doivent être indépendants et leurs recommandations doivent être suivies d'effet. La délégation pakistanaise a noté que le Secrétaire général avait l'intention de créer un comité de contrôle,

mais elle souscrit à la recommandation du Comité consultatif invitant l'Assemblée générale à déterminer si cette initiative constitue la meilleure réponse à la demande formulée dans sa résolution 59/272. Se référant au rapport du Secrétaire général intitulé « Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies » (A/60/342), la délégation pakistanaise constate que ce document, centré sur l'automatisation des procédures, s'attarde sur la situation actuelle sans présenter d'échéancier et ne fournit aucun renseignement sur l'impact des initiatives adoptées. Elle estime, comme le Comité consultatif, que le Secrétariat doit présenter des renseignements plus détaillés sur les gains d'efficacité mesurables et un plan d'action assorti d'un échéancier.

13. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit que l'ONU doit impérativement être dotée de systèmes de gestion et de responsabilisation efficaces et opérationnels avant que les États Membres puissent lui confier de nouvelles responsabilités. Les rapports publiés sous les cotes A/60/312 et A/60/342 sont parus avant qu'un accord ait pu se faire sur le Document final du Sommet mondial de 2005; ils ne contiennent pas de plan d'action assorti d'un calendrier de mise en œuvre et ne tiennent pas compte des conclusions du Sommet. La délégation américaine souscrit à la recommandation du Comité consultatif invitant l'Assemblée générale à demander au Secrétariat de lui soumettre un rapport détaillé de suivi à sa soixante et unième session, mais considère que les initiatives déjà approuvées doivent être appliquées avec diligence.

14. Se référant au rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/60/312), l'intervenant dit qu'aussi utile qu'elle soit, la description des organes d'audit et de contrôle du système des Nations Unies ne peut tenir lieu de l'évaluation demandée. Il compte que le Secrétariat s'appuiera sur cette évaluation pour élaborer les propositions concernant le comité consultatif de contrôle indépendant dont la Cinquième Commission doit étudier la création. Il note avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général comporte une description des modalités d'intégration des questions d'éthique dans les programmes de formation du personnel.

L'intervenant et plusieurs de ses collègues de la Mission des États-Unis se sont récemment soumis au test inclus dans le module d'apprentissage; ils ont été très favorablement impressionnés par les questions posées et l'information fournie. Ils voudraient savoir qui dans l'Organisation est tenu de prouver qu'il s'est soumis à ce test. On trouve également dans le rapport une section sur la validation externe du système de passation des marchés. Compte tenu des événements récents, y compris de la découverte retentissante d'irrégularités, le représentant des États-Unis voudrait des précisions sur les initiatives adoptées pour résoudre un problème beaucoup plus grave qu'on ne le pensait généralement.

15. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général intitulé « Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies » (A/60/342), la délégation américaine note avec satisfaction que l'Administration postale des Nations Unies a été réorganisée avec succès et espère que les mesures prises pour améliorer le reste de l'Organisation auront des résultats similaires.

16. Le représentant des États-Unis estime que le rapport du BSCI sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la CEA (A/60/120) devrait être examiné au titre d'un autre point de l'ordre du jour, sa portée étant tout à fait différente de celle des rapports généraux qu'il vient de commenter.

17. **M. Ng'Ongolo** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation attache une grande importance aux activités de la CEA et de ses bureaux sous-régionaux. En tant qu'antennes opérationnelles de la Commission, ceux-ci ont un rôle actif à jouer, notamment dans la promotion de la coopération et de l'intégration économiques au niveau sous-régional et la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il faut donc se féliciter que le BSCI ait procédé à une inspection approfondie de leurs activités. L'intervenant invite la CEA à prendre des mesures concrètes pour remédier à ses carences internes, en s'appuyant sur les constatations et recommandations du BSCI. Le manque de ressources est l'un des facteurs externes qui affectent le plus ses activités. C'est pourquoi la délégation tanzanienne

invite la Cinquième Commission à examiner de près les problèmes rencontrés par la CEA lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, y compris les incidences du Sommet mondial de 2005.

18. **M<sup>me</sup> Hurtz-Soyka** (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) précise que le Comité de contrôle de l'ONU est un outil de gestion interne qui doit permettre au Secrétaire général d'appuyer les efforts du BSCI, du Corps commun d'inspection et du Comité des commissaires aux comptes et d'assurer l'application de leurs recommandations dans les meilleurs délais. Le Comité présentera au Secrétaire général des propositions sur les mesures et les démarches à adopter pour obtenir des résultats, conformément aux vœux des États Membres. Son rôle ne consistera pas à remettre en question l'impartialité, la qualité ou la pertinence des rapports d'audit et des recommandations des trois organes de contrôle, mais à faciliter en tant qu'instance interne la mise en œuvre de leurs recommandations. Son mandat ne porte pas sur l'établissement des plans de travail ou des priorités des organes de contrôle. Il sera simplement chargé de conseiller le Secrétaire général et d'appeler l'attention sur les recommandations approuvées par l'Assemblée générale ou acceptées par le Secrétariat. Organe collégial, il aura nécessairement une approche plus objective des recommandations des organes de contrôle qu'un directeur de programme agissant seul.

19. Se référant au rapport du Secrétaire général intitulé « Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies » (A/60/342), l'intervenante fait observer qu'il présente 23 améliorations des méthodes de gestion qui sont le fruit des efforts importants consentis par les responsables du Département. Se référant aux observations sur l'absence d'indicateurs quantitatifs de l'impact de ces initiatives, elle signale que l'on trouve des données chiffrées à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général présentant le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/60/70).

20. Le plan assorti d'un calendrier destiné à réduire la bureaucratie s'inscrira dans le cadre d'un plan plus ambitieux visant à améliorer les méthodes de travail de l'Organisation, fondé sur les propositions de réforme

de la gestion que le Secrétaire général présentera l'Assemblée générale conformément au Document final du Sommet mondial de 2005. Le Département de la gestion fait diligence pour terminer et présenter aussi rapidement que possible une analyse des meilleures pratiques. Il sera plus facile aux États Membres de prendre des décisions lorsqu'ils auront reçu un jeu complet de propositions.

#### *Organisation des travaux*

21. **M. Iosifov** (Fédération de Russie), notant que les responsabilités du Secrétariat à l'égard des États Membres font partie des questions à l'examen, se dit mécontent de la qualité des services d'interprétation du russe vers l'anglais fournis pendant la séance.

22. **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria) demande que les éléments d'information donnés par la représentante du Département de la gestion soient communiqués aux délégations par écrit.

23. **Le Président** dit que le Secrétariat de la Commission a pris note des observations des délégations.

*La séance est levée à 15 h 45.*